



## ACTUALITÉS

# LES ASSOCIATIONS AUSSI

## La Fédération Française Sports pour Tous offre l'affiliation 2020/2021 pour soutenir ses associations sportives

Devant la situation sanitaire, inédite et sans commune mesure, que traverse notre pays, la Fédération Française Sports pour Tous agit pour soutenir l'ensemble de ses structures associatives qui subissent, plus ou moins fortement selon les territoires, les restrictions gouvernementales liées à la lutte contre la propagation du virus COVID-19. C'est la raison pour laquelle, le Comité Directeur National de la Fédération Française Sports pour Tous a fait le choix d'offrir l'affiliation 2020/2021 à l'ensemble de ses Clubs jusqu'au 31 décembre 2020.

Un geste fédéral en signe de soutien. Au regard des difficultés rencontrées par les Clubs, un mois après la rentrée, la Fédération souhaite faciliter leur quotidien devenu complexe. En offrant l'affiliation fédérale à ses structures, d'un montant de 51,50€ (la quote-part fédérale prise sur le montant global de l'affiliation). Les associations restent redevables des quotes-parts des Comités Régionaux et Départementaux (jusqu'à 37,00€), la Fédération donne un coup de pouce à ses Clubs leur permettant ainsi de bénéficier gratuitement de l'ensemble des services et avantages fédéraux dont l'assurance, les bénéfices de l'agrément, les outils de gestion ou

encore l'accord avec la SACEM négocié. La Fédération Française Sports pour Tous salue la détermination de ses 2.800 associations et milliers de bénévoles qui s'adaptent au quotidien pour remplir la belle mission qu'ils se sont fixée : celle de permettre au plus grand nombre de bénéficier des bienfaits d'une activité physique et sportive conviviale et pratiquée en toute sécurité. Un contexte aux lourdes conséquences.

Dans les départements en alerte renforcée ou maximale, les activités physiques et sportives en intérieur ne peuvent plus se poursuivre (exception faite des mineurs et professionnels). À l'heure actuelle, ces restrictions impactent 20% des associations affiliées à la Fédération Française Sports pour Tous.

Les associations en zone verte ou en zone alerte peuvent continuer à proposer des activités dans le strict respect des mesures sanitaires. Cependant, la limitation du nombre de pratiquants et la crainte des Français à reprendre une activité physique impactent fortement les inscriptions pour la saison.